



LES EXAMENS

Les épreuves du permis de conduire ont lieu en deux temps. L'examen est composé d'une épreuve théorique (le code) et d'une épreuve pratique (la conduite). Il faut avoir réussi l'épreuve théorique avant de passer l'examen pratique, sauf si vous êtes déjà titulaire depuis moins de 5 ans d'une autre catégorie de permis comprenant une épreuve théorique et une épreuve pratique. Dans ce cas, seule l'épreuve pratique doit être passée.

Examen du Code

Conditions d'âge

Le code peut être passé à partir de 15 ans.

Convocation

N'oubliez pas votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Elle doit être en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

Lieu

L'examen se déroule dans le centre d'examen dans lequel votre auto-école vous a inscrit. Il peut s'agir d'un centre géré par un prestataire agréé par l'Etat : la Poste, SGS, Pearson Vue, Bureau Veritas ou Dekra.

Questions

Au sein du centre d'examen, vous êtes soumis à une série de 40 questions à choix multiples diffusées sous la forme d'un diaporama. Vous passez l'examen dans les locaux de la Poste ou de la société SGS. L'épreuve se passe via un écran tactile, l'épreuve se déroule en présence d'autres candidats et sous la surveillance d'un examinateur, les questions étant répartis aléatoirement pour chaque candidat.

Résultats

Pour être admis, vous ne devez pas commettre plus de 5 erreurs. Vous serez donc recalé si vous obtenez moins de 35 bonnes réponses sur 40. Le résultat sera communiqué le jour même par email.

Une fois le code obtenu, vous pouvez passer l'épreuve pratique dans le délai de 5 ans après la date de l'obtention du Code. A défaut de réussir l'examen de conduite dans ce délai, il vous faudra repasser l'épreuve du code. Il en est de même lorsque vous échouez 5 fois à l'épreuve pratique.

Jusqu'en 2014, le délai de validité de l'examen théorique n'était que de 3 ans. Cette durée est passée à 5 ans suite à un arrêté du 31 octobre 2014.

Epreuve de conduite

Heures de conduite

Lorsque vous avez passé au moins 20 heures de conduire et que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen. Vous devrez vous présenter au lieu de l'examen indiqué en arrivant en avance.

Durée

L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluses. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en ville que hors agglomération.

Avant le 1er août 2014, la durée totale de l'épreuve de conduite était de 35 minutes. Elle a été réduite de trois minutes depuis cette date.

Bilan de compétences

Depuis un arrêté du 19 février 2010, des nouvelles mesures modifiant le contenu de l'épreuve de conduite ont progressivement été mises en place sur l'ensemble du territoire français. L'examineur appréciera désormais votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- la connaissance et l'utilisation des commandes ;
- la prise d'information ;
- l'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route ;
- l'application de la réglementation ;
- la communication avec les autres usagers ;
- le partage de la chaussée ;
- le respect des distances de sécurité.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 30. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve.

La liste des erreurs éliminatoires est longue. Voici une liste d'exemples non-exhaustive : non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales, franchissement d'une ligne continue, circulation en sens interdit, circulation à gauche sur une chaussée à double-sens...

Tests au cours de l'épreuve

Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat devra également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve :

- Il lui sera demandé de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire définis au préalable par l'examineur.
- L'examineur teste la vue du candidat (en lui demandant de lire une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule.
- Lors d'un arrêt librement choisi par l'examineur, celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule. Le candidat doit également répondre à une question sur la sécurité routière et sur les premiers secours. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse.

Manoeuvres

Deux manoeuvres doivent être effectuées par le candidat. Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision.

Pour la marche arrière, il peut s'agir des manoeuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour.... La manoeuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat.

Le freinage est également annoncé par l'examineur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible.

Réponse de l'examineur

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus.

La [réponse à l'examen du permis de conduire](#) est consultable sur le site du gouvernement, vous trouverez le lien sur le site de l'auto-école (www.magformation.fr), tout en bas à droite de la page d'accueil. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve.

Procédure à suivre en cas de réussite

Certificat d'examen

Lorsque le candidat est reçu, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) tient lieu de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve. Ce document doit ainsi être présenté aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

Le simple CEPC ne vous permet de conduire qu'en France. Vous devez obtenir votre titre définitif pour pouvoir [conduire à l'étranger avec un permis probatoire](#).

Demande de permis à la préfecture

Au cours de ce délai de quatre mois, le conducteur doit effectuer sa demande de titre sur le site ants.gouv.fr en vue d'y retirer le titre définitif. Les modalités concernant son obtention vous sont expliqués dans un document remis par l'auto-école avant votre 1^{er} passage à l'examen pratique.

Assurance et jeune conducteur

Naturellement, un conducteur qui vient d'avoir son permis paye plus cher son assurance auto qu'un conducteur confirmé ayant déjà plusieurs années de conduite à son actif. Les assureurs appliquent ainsi une [surprime d'assurance au jeune conducteur](#).

Si le nouveau titulaire du permis de conduire utilise régulièrement la voiture d'un proche (parents, époux...), il est nécessaire d'avertir l'assurance du véhicule par courrier.

Echec

En cas d'échec à l'examen de conduite, voici les règles à connaître pour repasser son permis.

Code

En cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, le candidat n'a pas à repasser l'épreuve théorique s'il repasse la conduite dans les 5 années qui suivent l'obtention du Code (sauf s'il échoue 5 fois à l'épreuve de conduite : dans ce cas, il devra repasser l'examen du Code).

Délai entre deux passages

Les délais pour repasser l'épreuve de conduite après un échec à l'examen dépendent des départements et des auto-écoles. Ils sont souvent longs : en moyenne, il faut compter entre deux et trois mois pour pouvoir vous représenter à l'examen.

La [loi Macron](#) a toutefois prévu de réduire ce délai à 45 jours dans tous les départements.

PROGRAMME DE FORMATION

1. MAITRISER

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2. APPREHENDER

la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3. CIRCULER

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

4. PRATIQUER

une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

FORMATION POST PERMIS

Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire :

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant. Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis. En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

1. Présentation de la formation : Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion / Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes

- Présentation des objectifs.
- Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.).
- Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.).
- Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.).
- Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.

2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) : Se connaître en tant que conducteur / Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes

- Le questionnaire permet de se définir : o En tant qu'individu ; o En tant qu'utilisateur de la route.
 - Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation.
 - Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.
3. Constitution du groupe
Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes

- Alternier les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique.
- Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque accidents rencontrés, etc.)

4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe : Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes

- À partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.

5. Perception des risques : Se positionner face au risque.

- Évaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves : Se confronter à la perception des autres / Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure
- Échanger collectivement sur les résultats de ces évaluations.
- Dégager des tendances au sein du groupe.
- Mettre en avant la subjectivité du risque.

- Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.

- En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.

6. Situations complexes : Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes

- Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'utilisateurs.

- Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.

- En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.

7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements / Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.) / Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes

- Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.).

- Cette séquence est animée avec des outils permettant : o D'élaborer une suite à un scénario ; o D'imaginer les dangers (potentiels) ; o D'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer.

- Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.

8. Choix de mobilité : Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement / Être sensibilisé aux questions environnementales / Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure

- En lien avec le questionnaire d'autoévaluation.

- Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence.

- Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement.

- L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes.

- L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.

9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes

- S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe.

- Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.